

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

Pour rafraîchir la mémoire des députés, le projet de loi apporte quatre importants changements de politique à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. De façon graduelle, elle va éliminer complètement la taxe sur les revenus pétroliers qui frappe tant la production de gaz et de pétrole ordinaire que la production des produits synthétiques, en l'espace de trois ans, pour finir sur un taux d'imposition zéro en 1989.

Une deuxième modification vise à stimuler immédiatement de nouvelles activités. Le projet de loi prévoit une exonération fiscale totale sur les revenus découlant de l'exploitation des nouveaux puits forés après le 31 mars 1985. En outre, des installations de récupération, y compris des installations de récupération par injection d'eau, sont prévues avec des options qui vont entraîner un traitement plus favorable dans les dernières années de l'impôt sur les revenus pétroliers. Les nouveaux grands projets seront aussi exemptés.

Une troisième modification va aider les sociétés qui peuvent épargner de l'impôt à cause de dépenses d'exploration et de dépenses d'aménagement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi comporte un nouveau mécanisme permettant de déduire de l'impôt sur les revenus pétroliers 30 p. 100 de la valeur des dépenses d'exploration et d'aménagement non engagées.

Enfin, le projet de loi prévoit une déduction annuelle de \$10,000 pour les particuliers à compter de l'année d'imposition 1986. Cette mesure va alléger le fardeau fiscal de plusieurs milliers de Canadiens qui tirent de très faibles redevances de l'exploitation de puits pétroliers et gaziers. J'invite tous les députés à appuyer l'adoption du projet de loi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat du projet de loi C-82. Notre critique, le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), a dû s'absenter cet après-midi et m'a demandé de formuler quelques observations sur le projet de loi.

J'ai relu l'allocution que la ministre a prononcée au stade de la deuxième lecture et le compte rendu des délibérations du comité. J'ai essayé d'imaginer ce que penserait une personne d'Ottawa-Vanier, un consommateur comme moi, du projet de loi visant à supprimer graduellement l'impôt sur les revenus pétroliers sur une période de trois ans, de ce qu'il apporte aux consommateurs et aux multinationales pétrolières, de ce qu'il représente pour ceux qui ont déjà tant reçu du gouvernement et pour ceux qui en attendent encore tant.

En supprimant l'impôt sur les revenus pétroliers, qui lui rapportait chaque année quelque deux milliards de dollars, le gouvernement cède finalement aux vœux du secteur industriel. Au cours de la campagne électorale, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a été, en effet, un sujet brûlant d'actualité. Le chef de mon parti, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), s'est engagé à réévaluer cette mesure que d'aucuns estimaient trop dure parce qu'elle imposait les recettes brutes et non le revenu. J'avoue, comme bien d'autres, que la question était à revoir.

En abolissant le Programme énergétique national, le gouvernement a fait don de revenus considérables au secteur pétrolier, c'est-à-dire aux sociétés installées au Canada, à tel point qu'on prévoit que celles-ci réaliseront une hausse de revenu de 160 p. 100 d'ici la fin de la décennie. La suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières leur permettra, à elle

seule, d'augmenter de quelque 75 p. 100 leurs bénéfices durant cette période. Le gouvernement, dans un tour de passe-passe, a renoncé à des recettes fiscales, dont il prive les Canadiens, pour en faire cadeau aux sociétés pétrolières.

Je reviens maintenant à ma première idée, afin de savoir ce que ces mesures vont me rapporter en tant que consommateur. Nous réclamons une baisse de prix et nous sommes en droit de nous y attendre. Je reviendrai tout à l'heure sur la baisse des prix du pétrole provoquée par la chute des cours internationaux. Je remets intentionnellement cet aspect de la question à plus tard. Auparavant, je voudrais évoquer certains propos tenus par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) et rappeler les promesses que son parti a faites au cours de la dernière campagne électorale. Lors de la conférence des municipalités sur l'énergie, tenue en mars 1985 à Vancouver, la ministre s'est dite d'avis que la déréglementation était «bien meilleure» pour les consommateurs. Voici ses paroles:

Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui, quand le cours mondial du pétrole est à la baisse.

C'est très intéressant. Depuis le début de la déréglementation, le 1^{er} juin, le consommateur a vu les prix monter, en raison principalement des taxes que le gouvernement impose au consommateur. Ce gouvernement a supprimé l'impôt sur les revenus pétroliers, de sorte que les sociétés pétrolières n'aient plus à le supporter, mais il a refilé la facture aux consommateurs. Nous constatons aujourd'hui que les prix de l'essence augmentent.

Les prix mondiaux ont commencé à faiblir et à baisser un peu lorsque les pays de l'OPEP ont éprouvé du mal à s'entendre. En janvier, les prix mondiaux n'ont cessé de baisser. Malgré tout, le prix de l'essence a fait un nouveau saut. Rappelons-nous que le gouvernement a relevé la taxe de vente de 1c. la faisant passer de 10c. à 11c. C'est apparu immédiatement dans le prix de détail. Pourtant, la ministre de l'Énergie avait dit que la situation serait bien meilleure pour le consommateur. Il est possible que ce soit une bonne chose, car, en tant que chiropraticien, je dirais qu'il est bon que les gens marchent davantage. Si vous avez besoin de véhicules pour gagner votre vie, parce que vous êtes représentant de commerce, agriculteur ou autre, vous payez votre essence plus cher, parce que les compagnies pétrolières ont reçu un généreux cadeau du gouvernement.

● (1520)

Je voudrais revenir . . .

M. Boudria: Si les sociétés pétrolières ne vous font pas payer, les conservateurs le feront.

M. Gauthier: Je vais me reporter à un tableau qui a été divulgué après le dernier budget. Il est intitulé: «Effets directs des mesures budgétaires par élément des comptes nationaux». Ce document, très intéressant, révèle que les impôts indirects et l'augmentation de la taxe d'accise sur l'énergie rapporteront au gouvernement 395 millions de plus en 1985-1986, puis 930 millions en 1986-1987 et 915 millions en 1990-1991.

Il convient de noter d'ailleurs que l'élimination de l'impôt sur les recettes pétrolières devait causer . . .